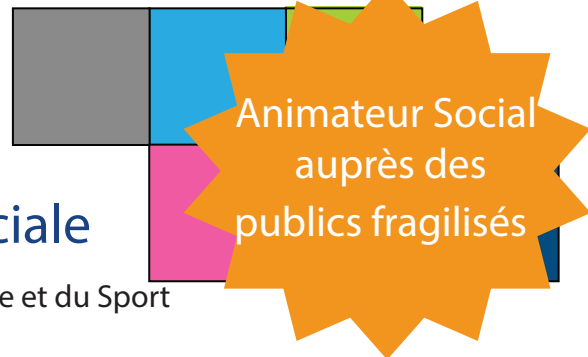




Institut Régional & Européen  
des métiers de l'Intervention Sociale  
Rhône - Alpes

Entrée en formation :  
12 octobre 2020



## B.P.J.E.P.S Animation Sociale

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Niveau 4 (Bac)

Les missions de l'animateur social, auprès de tous les publics fragilisés par un risque de rupture de liens sociaux, par une perte d'autonomie physique et/ou psychologique, ou déjà inscrits dans un processus d'isolement ou d'exclusion :

- L'accompagnement** Informer et mobiliser les résidents dans la structure, en coordination avec toute l'équipe  
Faire évoluer les participants vers l'autonomie, la citoyenneté et vers des apprentissages nouveaux, dans une démarche d'éducation populaire  
Proposer et mettre en place un accompagnement personnalisé des résidents
- L'animation** Concevoir et conduire des projets d'animation sociale  
Elaborer des programmes d'animation ; Etablir et gérer un budget d'animation
- La coordination** Coordonner les activités avec les membres du personnel, les bénévoles, les intervenants...
- La communication** Piloter et évaluer les actions menées et ajuster les projets  
Echanger avec l'équipe de soins afin de prendre en compte le résident dans sa globalité  
Participer à la mise en oeuvre de partenariats locaux

- Voies d'accès et financement :**
- Contrat d'apprentissage
  - Contrat de professionnalisation
  - Reconversion professionnelle (Pôle Emploi)
  - Formation continue (OPCO)

### Conditions d'admission :

Les épreuves d'admission sont organisées par l'IREIS, sous le contrôle de la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

**Pré requis indispensables à l'épreuve d'admission :** ( aucun diplôme n'est requis )

- Etre âgé de 18 ans à l'entrée en formation,
- Etre titulaire soit du PSC1, de l'AFPS, du PSE1, du PSE 2, de l'AFGSU, du SST
- et justifier d'une expérience, professionnelle ou non, d'animateur d'au moins 200 heures

**Sont dispensés de justification de l'expérience de 200 heures les titulaires :**

- du BAPAAT
- du CQP périscolaire ou animateur de loisirs sportifs
- du BAFA, ou du BAFD
- du BAC pro service de proximité et vie locale
- du BAC pro agricole
- du BAC pro ASSP
- du BEP service à la personne
- du BEP carrières sanitaires et sociales
- du BPJEPS
- du DEAVS, du DEAMP, du DEAES
- du DEAS
- du titre Professionnel technicien de médiation
- du CAP petite enfance
- du DE moniteur éducateur
- du DE auxiliaire de puériculture
- du DE technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale

### Lieu de formation :

IREIS - Etablissement de la Savoie  
145 rue de la Chavanne - 73490 La Ravoire

04.79.72.95.70

[www.ireis.org](http://www.ireis.org)



## Epreuves d'admission : Septembre 2020

- **Une épreuve écrite** d'1h30. Elle a pour but d'apprécier le niveau de formation générale des candidats, et de vérifier les prérequis pour accéder à une formation de niveau 4.

- **Une épreuve orale**, avec un formateur et un professionnel, réalisée sous la forme d'un entretien de 30 minutes à partir du dossier d'inscription. Sur ce dossier figureront notamment les expériences en matière d'animation et les motivations du candidat pour l'animation sociale.

Son objectif est d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention, ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

Seuls les dossiers des candidats ADMISSIBLES (c'est à dire ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve orale) seront examinés lors de la Commission d'Admission.

## Programme de la formation :

**Formation théorique :** (602 heures)

Deux journées consécutives hebdomadaires et trois regroupements de cinq jours sur 14 mois de formation. Ils sont notamment l'occasion d'expérimenter des techniques d'animation et offrent la possibilité de vivre des temps en collectivité ou de participer à un colloque sur l'éducation populaire.

**Référentiel de certification :**

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (126 h)

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (91 h)

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale (189 h)

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale (175 h)

+ 21 h d'accompagnement individuel

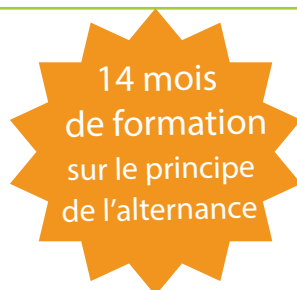
**Formation pratique :** (700 heures)

Trois journées hebdomadaires (sauf lors des regroupements de cinq jours de formation théorique)

Elle se réalise sous la guidance et la responsabilité d'un tuteur professionnel.

Le lieu d'alternance doit être en adéquation avec les compétences visées par la formation.

Trois rencontres sont proposées par les formateurs aux tuteurs de terrain afin de cibler les attendus de formation.



## Certification :

Toutes les unités capitalisables font l'objet d'une épreuve de certification organisée par le centre de formation, dont certaines se déroulent sur le terrain de stage et en lien avec les tuteurs.

Le BPJEPS Animation Sociale, diplôme de niveau 4 délivré par la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), est obtenu à l'issue de la validation de l'ensemble des Unités Capitalisables.

## Méthodes et outils pédagogiques :

- Une pédagogie active suivant les principes de l'éducation populaire, basée sur la mobilisation des connaissances déjà acquises et une analyse des situations rencontrées sur le terrain professionnel.

- Un suivi continu et régulier assuré par un formateur pour un groupe de 8/10 apprenants.

- Des ressources à disposition des apprenants : salle informatique, centre de ressources documentaires

## Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font **à partir du 6 avril 2020** auprès de l'IREIS - Etablissement de la Savoie  
leroy.linda@ireis.org

Toutes les infos sur : [www.ireis.org](http://www.ireis.org)

## Où se renseigner pour les contrats d'apprentissage ?

Mme Laurence Bessard  
S.E.P.R. - 46 rue Professeur Rochaix  
69003 LYON  
04-72-83-27-30  
l.bessard@sepr.edu